

## Deux équipes pluridisciplinaires avec

Pour le secteur Nord :

Cheffe de service : Mme Valérie DROUOT

Coordonnatrice : Mme Anne RAVENEAU

Pour le secteur Sud :

Cheffe de service : Mme Minerva ZENATI

Coordonnatrice : Mme Delphine MAISTRE

## Un partenariat avec

Les ressources du secteur de l'Education Nationale

Les ressources du secteur sanitaire

Les ressources du secteur médico-social

Les ressources du Conseil Départemental (MDPH, PMI, UTS ...)

## Les secteurs d'intervention

- **Secteur Nord**  
L'Etablissement Public National  
Antoine Köenigswarter
- **Secteur Sud**  
les PEP CBFC délégation de l'Yonne



## Pour contacter l'EMAS

### Secteur Nord :

Mail : [emas89.nord@epnak.org](mailto:emas89.nord@epnak.org)

Tél : 07 61 80 86 00

Adresse : 20 chemin Sainte Béate 89100 SENS

### Secteur Sud :

Mail : [emas89.sud@pepcbfc.org](mailto:emas89.sud@pepcbfc.org)

Tél : 03 86 52 99 76

Adresse : 15 av. Général Rollet 89000 Auxerre

EPNAK

Les  
PEP  
CBFC  
Délégation de l'Yonne  
La solidarité en action

# EMAS

Equipe Mobile d'Appui à  
la Scolarisation  
des élèves en situation de handicap

*Un soutien à destination des  
Professionnels de l'Education Nationale*

## Quelle est notre mission ?

Soutenir la communauté éducative afin de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap en apportant une expertise et des ressources auprès des professionnels des établissements scolaires.

## Quelles sont les interventions proposées ?

Après un échange avec la communauté éducative, des observations auprès de l'élève et une analyse de la situation :

- ◆ Appui et conseil relatif aux particularités de la prise en charge de l'élève en situation de handicap.
- ◆ Soutien à la communauté éducative dans la gestion d'une situation compliquée avec un élève en situation de handicap.
- ◆ Mise en place d'actions de sensibilisation ou d'information auprès des professionnels des établissements scolaires sur des thèmes liés au handicap et à l'inclusion scolaire.

L'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation se déplace sur le département de l'Yonne pour accompagner et soutenir tout professionnel de l'Education Nationale qui rencontre des difficultés dans la scolarisation d'un élève en situation de handicap.

## Qui est à l'origine de la demande ?

Tout professionnel de la communauté éducative du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré.

## Pour quel élève ?

Tout élève, de 3 à 20 ans, ayant une notification MDPH ou avec une demande de notification en cours, dont les troubles limitent l'accès à la scolarisation et à la socialisation au sein d'un établissement scolaire.

## Où trouver les documents pour saisir l'EMAS ?

<http://dsden89.ac-dijon.fr/ash/?Creation-d-equipes-mobiles-d-appui-medico-social-pour-la-scolarisation-des>

## Comment ?

### Communauté éducative

Elaboration de la demande, renseignements et envoi de la fiche saisine :

- Un exemplaire à l'Education Nationale
- Un exemplaire à l'EMAS

Education Nationale	EMAS
Validation par l'IEN ou le chef d'établissement	Le coordonnateur accuse réception dans les 48h et peut demander des renseignements complémentaires
Envoi au Service Ecole Inclusive (SEI)	

### Cellule hebdomadaire EMAS/SEI

- Etude de la demande
- Prise de décision
- Réponse à l'équipe demandeuse par retour de la fiche saisine

### EMAS

- Réponse dans un délai de 15 jours
- Si avis favorable, lien entre l'EMAS et la communauté éducative, les partenaires, les parents et l'élève
- Elaboration d'un plan d'intervention